

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Annexées aux CONDITIONS PARTICULIERES (ci-après dénommées « le devis »)

de la SARL ESPACE V.U (ci-après dénommée « LE VENDEUR »)

Généralités relatives a l'établissement de la commande

L'atelier SARL ESPACE V.U a préalablement proposé gratuitement, sur la demande du Client qui est venu lui-même le solliciter, sans aucun démarchage à domicile préalable, un devis descriptif des meubles, appareils, équipements et accessoires à incorporer sur ou dans un véhicule automobile, établi selon les indications (marque et type de véhicule), mesures et plans fournis par celui-ci, et, le cas échéant, selon les cotes et métrages relevés.

Il a pu être aussi établi une simple estimation sans aucune valeur contractuelle, mais permettant au Client de se faire une simple idée du coût, d'une « enveloppe », de son projet lui permettant ainsi de poursuivre ses discussions avec le Vendeur.

Avant d'accepter le devis ou le bon de commande, le Client s'est assuré que tous les engagements exprimés verbalement par le vendeur et que toutes les conditions auxquelles il a entendu subordonner son accord ont été mentionnées sur le bon de commande qui, une fois accepté et signé : "BON POUR COMMANDE", fera seule foi entre les parties.

Le Client reconnaît ainsi qu'il a eu tout le temps nécessaire pour réfléchir posément avant que d'accepter et de signer le devis.

En conséquence, conformément à l'avertissement figurant sur le bon de commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et y adhérer, sous la réserve des conditions particulières éventuelles stipulées sur le devis ou bon de commande.

La vente est soumise aux présentes conditions générales de vente annexées au devis et/ou bon de commande. En signant le devis et/ou bon de commande, le Client déclare avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions de vente de la société SARL ESPACE V.U.

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de produits et fournitures de prestations conclues par la société ESPACE V.U avec tout cocontractant (ci-après dénommé « le Client ») agissant dans le cadre de son activité professionnelle (entreprise individuelle ou société commerciale). Toute commande entraîne de plein droit l'adhésion du Client aux présentes Conditions Générales, nonobstant toutes dispositions contraires pouvant figurer dans tous documents émanant du Client. Toute condition dérogatoire aux présentes n'engage ESPACE V.U qu'à la condition d'avoir été acceptée par écrit par ESPACE V.U. (de façon générale, les mentions écrites sur les devis et/ou bon de commande valent dérogation expresse aux mentions dites « générales » des présentes CGV).

2. Validité des offres

Les offres de ESPACE V.U ressortent des documents intitulés « devis » ou « bon de commande » et ne l'engagent que si elles ont été établies par écrit, datées et signées par le représentant légal de la société ou son délégataire. Les offres fermes de ESPACE V.U sont valables pendant au maximum 3 mois, sauf délai plus court indiqué sur le devis ou le bon de commande sous l'intitulé « délai d'approvisionnement ».

3. Modèles, indications et conseils

Les modèles, croquis, esquisses et échantillons fournis avec l'offre n'ont qu'un caractère indicatif et n'engagent pas ESPACE V.U. tant que le bon de commande ou le devis n'aura pas été accepté par le Client. Toutefois ESPACE V.U se réserve la possibilité de modifier les produits tant que ces modifications sont compatibles avec les demandes et attentes du Client ou tant qu'elles sont mineures.

Les modifications peuvent porter sur tout élément de structure ou d'accroche ou d'arrimage, mais elles ne peuvent porter sur la fonction elle-même du matériel commandé, sauf avenant au devis ou au bon de commande.

Toute indication portant sur l'adaptation et les modalités d'utilisation des produits de ESPACE V.U n'a qu'un caractère estimatif et n'est pas garantie.

4. Confirmation des commandes

Les commandes passées directement par un Client auprès de ESPACE V.U (par courriel, courrier, en atelier, ou par la boutique en ligne) ne sont définitives que si elles sont confirmées par écrit par ESPACE V.U. par l'envoi d'un bon de commande précis qui aura été retourné à ESPACE V.U dûment accepté, daté et signé par le Client dans les 72 heures. Toute modification des plans, modèles, échantillons, spécifications, indications, outils, mesures, poids ou d'autres données communiquées par le Client pour

les besoins de la commande doit être porté à la connaissance de ESPACE V.U dans les 48 heures de la date d'acceptation du bon de commande initial ou du devis initial ; de telles modifications ne sont prises en compte qu'en cas d'accord écrit exprès de ESPACE V.U. et sous réserves que ces modifications n'affectent pas le prix de la prestation, auquel cas un avenant au devis ou au bon de commande initial sera soumis à l'acceptation du Client. A défaut d'acceptation par le Client, seul le devis ou le bon de commande initial fera foi et la loi des parties.

5. Tarifs et Prix de vente des produits

Les produits sont vendus au prix en vigueur au moment de l'édition du devis ou du bon de commande, sous réserve d'adaptations particulières telles qu'indiquées sur les devis et bons de commande. Le catalogue des fournisseurs de ESPACE V.U est disponible sur simple demande ou consultable en ligne, même si la livraison n'a pas été effectuée dans le délai indiqué sur le devis ou le bon de commande (sans faute de ESPACE V.U ou sans que ce retard ne puisse lui être imputé, ou encore en cas de faits de grève, de guerre, de force majeure, de fermeture de frontières, de pandémie ou toute autre crise sanitaire ou crise économique majeure.

Le prix des prestations résulte uniquement du devis ou du bon de commande et de leurs éventuels avenants.

Pour les commandes passées via notre boutique en ligne, les frais de port y sont indiqués, tout comme les conditions d'application de la TVA et d'une façon générale les conditions générales de vente dématérialisées, les conditions d'envoi et, le cas échéant, d'échange ou de reprise.

6. Emballage et transport

Les emballages ne sont repris que dans le cadre des obligations légales résultant de la réglementation française. Sauf stipulation contraire, toutes les opérations de transport des marchandises sont à la charge et aux frais du Client auquel il appartient d'exercer, s'il y a lieu, les recours contre le transporteur. Il appartient exclusivement au Client chez qui le matériel est livré de vérifier l'état du matériel livré au-cul-du-camion de façon à élever toute contestation immédiatement auprès du transporteur. Le prix de l'emballage et du transport est fixé sur le devis ou le bon de commande.

Toute livraison ou tout enlèvement qui n'a pas lieu à la date convenue du fait du Client entraîne la facturation d'un supplément au titre des frais de stockage et d'assurance au taux mensuel de 10% du prix restant dû après un dépassement de la date de livraison/enlèvement de plus d'une semaine.

Au-delà de 15 jours, ESPACE V.U pourra librement disposer des marchandises en attente de livraison / enlèvement même si elles ont été intégralement payées, mais seulement après envoi d'une sommation d'enlever sous 48 heures délivrée par ministère d'huissier ; cela signifie que la société ESPACE V.U pourra, passé ce délai, soit revendre les marchandises à son seul profit, soit les détruire à ses frais, le tout sans aucun recours du client et sans aucun remboursement.

Le Client qui désire reporter, en accord avec ESPACE V.U, la date de livraison par rapport à la date fixée dans le contrat de vente pour une durée supérieure à un mois doit au préalable avoir payé le solde du prix de la vente.

7. Droit de rétractation – Article L.221-18 du Code de la Consommation

Pour les commandes passées via notre boutique en ligne, il existe un droit de rétractation pour le client consommateur ou professionnel non spécialiste. L'article L.221-18 du Code de la Consommation prévoit que « le client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 ». Dès lors, le client est informé qu'il dispose d'un délai de 14 jours à compter de la signature du devis ou du bon de commande « bon pour acceptation » pour faire valoir son droit à rétractation au moyen du formulaire de rétractation in-fine ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, par courrier postal en recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique, voire par un lien approprié sur le site internet lié à l'e-boutique (article L.221-21 du Code de la Consommation). Lorsque le droit de rétractation est exercé, ESPACE V.U rembourse le Client dans les conditions fixées à l'article L.221-24 du Code de Commerce.

Si le Client souhaite que la vente ou la prestation de service commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, ESPACE V.U recueillera sa demande expresse par tout moyen, dans les conditions fixées à l'article L.221-25 du Code de la Consommation.

Au cas d'exercice du droit de rétractation, le Client accepte de réexpédier à ses frais la marchandise sous un délai maximum de 30 jours date de réception de celle-ci. Elle devra être retournée dans son emballage d'origine et en bon état à l'adresse de ESPACE V.U.

ESPACE V.U s'engage à rembourser, par chèque ou virement, la marchandise retournée en « état neuf sous emballage » sous un délai maximal de 14 jours date à laquelle ESPACE V.U aura reçu la marchandise. Mais ESPACE V.U se réserve le droit de déprécier la marchandise si ces conditions (neuf sous emballage) n'étaient pas respectées.

8. Transfert des risques

Les risques sont transférés au Client lors de la livraison des marchandises ou du matériel y compris pour les commandes passées depuis notre boutique en ligne. Si ESPACE V.U a mis les produits à la disposition du Client mais que celui-ci omet de prendre livraison des produits dans le délai prévu, le transfert des risques s'opère à l'expiration de ce délai.

La mise à disposition s'entend, selon le cas, de la disponibilité des produits en usine pour le Client ou de leur disponibilité dans l'usine pour montage par ESPACE V.U. voire encore par la mise à disposition du véhicule avec son nouvel équipement monté dans l'atelier de ESPACE V.U.

9. Délais de livraison des produits

Livraison s'entend soit de la remise au Client du matériel « brut » commandé, soit de la remise au Client de son Véhicule équipé et aménagé du matériel reçu chez ESPACE V.U et que celui-ci aura installé dans son atelier.

Les délais de livraison indiqués sur le devis ou le bon de commande sont communiqués à titre indicatif sous réserve des délais des fournisseurs et des transporteurs. Ils courent à compter du contrat parfait (accord du Client et de ESPACE V.U) et à condition que ESPACE V.U ait reçu le paiement convenu (acompte ou prix total, selon devis). Les retards intervenant à la livraison ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à des pénalités ou des indemnités au profit du Client.

Si ESPACE V.U s'est engagé fermement à respecter une date de livraison précise et déterminante de la volonté de contracter par le Client, et que ce délai ne peut être tenu, alors ESPACE V.U s'engage à en informer sans délai le Client pour trouver une autre date de livraison ; à défaut de quoi la commande serait annulée et le prix ou l'acompte entièrement restitué au Client.

En cas de faits de grève, de guerre, de force majeure, de fermeture de frontières, de pandémie ou toute autre crise sanitaire ou crise économique majeure, le délai de livraison sera prolongé de la durée de l'empêchement, augmenté d'un délai d'un mois. Si l'empêchement devait durer plus de 6 mois, ESPACE V.U et le Client seraient libres d'annuler la vente concernée.

10. Réception des marchandises ou du véhicule

Lorsque ESPACE V.U effectue, en plus de la vente de ses produits, des travaux de montage et d'équipement ou plus généralement des travaux accessoires à la vente de ses produits sur le site du Client ou dans son propre atelier, ESPACE V.U et le Client établissent, après leur réalisation et le jour du rendez-vous de remise des clés, un procès verbal de réception.

En cas de prestations dans l'atelier de ESPACE V.U, si le Client omet de récupérer le véhicule alors qu'un rendez-vous de remise des clés aura été fixé conjointement, les frais et risques de garde et d'entreposage seront à sa charge (50€ ht/jour calendaire d'entreposage).

Chaque partie conserve un exemplaire du PV de réception. Lorsque le Client émet des réserves quant aux prestations effectuées par ESPACE V.U, ESPACE V.U et le Client disposent d'un délai maximum de 30 jours pour vérifier la réalité des désordres ou des défauts de conformité signalés et, le cas échéant pour y remédier. Pendant cette période, le client peut retenir au maximum 5% du prix de la prestation, à l'exclusion de tout autre dédommagement. Si les réserves n'ont pas été levées dans les 30 jours suivant la signature du procès-verbal de réception, sauf en raison des conséquences des faits de grève, de guerre, de force majeure, de fermeture de frontières, de pandémie ou toute autre crise sanitaire ou crise économique majeure, le solde du prix sera consigné entre les mains d'un Avocat au Barreau de Bordeaux, séquestre conventionnel, jusqu'à la levée des réserves. ESPACE V.U et le Client partageant les frais de la consignation. Le Client n'est pas autorisé à exécuter lui-même les prestations faisant l'objet des réserves émises.

La levée des réserves fait l'objet d'un procès verbal de constat de levée des réserves signé par ESPACE V.U et le Client. La levée des réserves entraîne l'exigibilité immédiate du solde du prix et constitue la réception définitive.

11. Service après vente - SAV

Après règlement intégral du prix, ESPACE V.U s'engage à intervenir pour réparer ou remplacer le/les pièces défectueuses dans un délai conforme aux possibilités du fabricant après examen in situ par ses soins, ou délai légal de garantie. ESPACE V.U n'intervient pas directement sur le matériel qui bénéficie d'une garantie fabricant dont la durée est variable selon le constructeur (la liste des durées de garantie fabricant est consultable chez le vendeur ou communicable à première demande du client). En effet ESPACE V.U n'est qu'un intermédiaire entre le fabricant et le Client, toutefois il est le poseur du matériel. Il est rappelé que toute réclamation ou demande de SAV ne peut être admise par ESPACE V.U que si elle est adressée par écrit à l'atelier d'ESPACE V.U afin qu'elle ait date certaine et que celui-ci puisse exécuter ses obligations contractuelles ou légales dans les meilleurs délais (courrier ou courriel). Les appels téléphoniques et les demandes simplement exprimées oralement au magasin ou ailleurs, sauf contre récépissé du magasin vendeur, ne seront pas prise en considération.

12. Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables à réception. Le défaut de paiement à l'échéance, passé trente jours, quelle qu'en soit la cause, entraîne l'exigibilité immédiate et de plein droit d'intérêts de retard à un taux équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Selon le décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012, ESPACE V.U se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire minimum de 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Cette indemnité s'appliquera pour chaque facture impayée dans les délais impartis. En cas de retard de paiement, ESPACE V.U se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles jusqu'à réception dudit paiement. En cas de retard de paiement supérieur à 2 mois (soit 90 jours de la date d'émission de la facture), ESPACE V.U se réserve le droit de résilier le contrat sur notification écrite et de réclamer des dommages et intérêts au Client. Quel que soit le moyen de paiement utilisé, aucun paiement n'est considéré effectué tant que le compte bancaire de ESPACE V.U n'est pas complètement et irrévocablement crédité.

Pour les commandes passées via notre boutique en ligne, deux possibilités de paiement sont offertes : paiement à 30 jours de la réception de la facture ou paiement par carte bancaire au moment de la passation de commande.

13. Réserve de propriété – article 2367 du Code Civil

Tous les produits (matériels et marchandises) demeurent la propriété exclusive de ESPACE V.U jusqu'à leur complet paiement par le Client, même montés sur le véhicule du client puisque le matériel en est dissociable sans endommager le véhicule. La réserve de propriété ne porte pas atteinte au transfert des risques tel que prévu ci-dessus. A défaut de paiement par le Client d'une seule fraction du prix aux échéances convenues ou en cas de violation des obligations contractuelles par le Client, la totalité du prix est exigible sans délai et ESPACE V.U peut exiger sans formalité la restitution de ses biens aux frais, risques et périls du Client. Pendant la durée de réserve de propriété, le Client doit assurer à ses frais et diligences les produits contre tous risques de dommages ou de responsabilités causés ou subis par elles. Les produits objets de la réserve de propriété doivent, sous la responsabilité du Client, conserver de manière apparente les signes d'identification apposés par ESPACE V.U.

La revente des produits avant leur complet paiement est soumise à la condition que le prix de revente ne soit pas inférieur à celui pratiqué par ESPACE V.U. et sous la réserve la plus expresse de l'accord formel de ESPACE V.U. qui bénéficiera alors du privilège du créancier gagiste. Dans l'hypothèse d'une revente du matériel avant son complet paiement, ESPACE V.U est habilitée à revendiquer entre les mains du sous-acquéreur le prix ou la partie du prix des produits livrés. Le Client communique les noms et adresses des tiers auxquels il a revendu les produits, à première demande. Le Client n'est pas autorisé à encaisser le prix de revente ou la partie du prix de revente des produits objets de la réserve de propriété. Dans ce cas, seule ESPACE V.U peut encaisser le prix ou la partie du prix entre les mains du sous-acquéreur.

La remise en garantie, la location ou autre mise à disposition des produits objet de la réserve de propriété de ESPACE V.U avant complet paiement du prix n'est pas autorisée.

Le Client est tenu d'informer immédiatement ESPACE V.U de la saisie, de la réquisition ou de la confiscation au profit d'un tiers du matériel installé, et de prendre toutes les mesures de nature à sauvegarder le droit de propriété de ESPACE V.U.

En cas de dépôt de bilan et procédure collective du Client, conformément à l'article L624-16 du Code de Commerce ESPACE V.U. fera sans aucun délai une production de créance entre les mains du mandataire judiciaire en faisant valoir et en justifiant la clause de réserve de propriété et/ou le gage pour revendiquer le matériel. Aussi le Client s'engage en cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire à participer activement à l'établissement d'un constat amiable des produits se trouvant dans ses stocks dont ESPACE V.U peut revendiquer la propriété. A défaut, ESPACE V.U est d'ores et déjà autorisée à les faire inventorier par constat d'huissier aux frais du Client ou de la procédure.

14. Réclamations & Garanties

Les produits vendus sont réputés exempts de vices apparents à la livraison au Client du fait de la signature du procès verbal de remise, sauf notification écrite de celui-ci à ESPACE V.U dans les 48 heures qui suivent la livraison.

GARANTIES LEGALES : Le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien et des vices cachés.

LA GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE - Loi Hamon du 17 mars 2014, Arrêté du 18 décembre 2014 (si Client considéré comme un consommateur) : en application de l'article L. 211-2 du Code de la Consommation, le consommateur désirant formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L 217-4 et suivants ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du Code Civil doit adresser sa demande à l'adresse du vendeur mentionnée dans le bon de commande. Le vendeur est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L. 217-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie. Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

GARANTIE CONSTRUCTEUR : La garantie constructrice garantit les pièces détachées et fournitures nécessaires à la réparation des produits défectueux durant une période donnée. La durée, les conditions de prise en charge et d'intervention des techniciens sont indiquées dans les documents des constructeurs remis par ESPACE V.U au Client à la fin de la pose.

LES VICES CACHES : A la condition que l'acheteur fasse la preuve du défaut caché, le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (Art.1641 et suivants du Code Civil). Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du défaut caché (Art 1648 du Code Civil). Nota : en cas de recherche de solutions amiables préalablement à toute action en justice, il est rappelé qu'elles n'interrompent pas le délai de 2 ans susvisé.

CLAUSE PARTICULIERE ENTRE PROFESSIONNELS DE MEME SPECIALITE : EXCLUSION DE LA GARANTIE DES VICES CACHES : ESPACE V.U et le Client conviennent expressément d'exclure de leur champ contractuel la garantie des vices cachés. Dès lors, après réception, et après le délai de 48 heures laissé au Client pour notifier l'existence de vices apparents ou qui se seraient révélés, le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir de la garantie des vices cachés.

15. Responsabilité

La responsabilité de ESPACE V.U au titre des obligations des présentes Conditions Générales ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au fait d'un tiers même s'il est prévisible, à la faute du Client, ou à la survenance d'un événement fortuit, du fait-du-prince ou de la force majeure tel que définie ci-dessus.

ESPACE V.U n'est pas responsable du vol ou de la détérioration du/des véhicule/s confié par le Client ou du vol ou de la détérioration des effets contenus dans ce/ces véhicule/s, sauf s'ils ont été garés dans l'enceinte des ateliers de ESPACE V.U

La responsabilité de ESPACE V.U est exclue en cas d'exploitation ou d'utilisation impropre, négligente ou inadaptée des produits livrés, d'un montage non-conforme ou inapproprié d'autres matériels du Client sur le matériel de ESPACE V.U, d'utilisation de consommables ou de matériels de remplacement inadaptés, de conditions de terrain inadaptées ou d'un manque d'entretien ou de surveillance.

La responsabilité de ESPACE V.U ne s'étend pas aux pièces d'usure ni aux consommables. En tout état de cause, les produits comportant un défaut reconnu ne peuvent faire l'objet, au choix du Client, que d'un remplacement ou d'une remise en l'état, à l'exclusion de tout dédommagement financier ou remboursement total ou partiel, à quelque titre que ce soit.

La responsabilité de ESPACE V.U ne peut être engagée pour les dommages indirects, tels que les pertes de chiffre d'affaires, perte d'exploitation, de marchés, de production, de bénéfices, d'opportunité, de clientèle ou les manques à gagner, ainsi que pour les dommages à l'image ou à la réputation ou, plus généralement, les dommages commerciaux.

16. Résolution - Exécution forcée

En cas de non-respect de l'une quelconque des obligations du Client, ESPACE V.U est libre de demander l'exécution forcée ou la résolution du contrat, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Dans tous les cas, ESPACE V.U peut également reprendre les produits livrés et demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi et, à ce titre, conserver les sommes déjà versées par le Client.

17. Droits de Propriété Intellectuelle

Tous droits de propriété intellectuelle afférents aux plans, modèles, échantillons, spécifications, indications, outils et autres objets ou données mis à la disposition du Client demeurent la propriété unique et exclusive de ESPACE V.U. Leur transmission à un tiers ou leur reproduction, en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit, sont interdites sans l'autorisation expresse écrite de ESPACE V.U. Le Client s'engage à n'en faire aucun usage susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de ESPACE V.U.

ESPACE V.U est libre d'utiliser l'image, le logo, la photo du véhicule du Client avec l'équipement vendu et installé par ESPACE V.U, à des fins de promotion et de communication de sa propre image et de son savoir-faire.

18. Confidentialité

Lorsque le Client reçoit des informations techniques, financières et commerciales de ESPACE V.U qui ne sont pas dans le domaine public, il s'interdit, sans l'accord préalable et écrit de ESPACE V.U de les divulguer, les utiliser, permettre qu'elles soient divulguées ou utilisées, autoriser l'accès ou les mettre autrement à disposition, à une autre personne que ses propres dirigeants et employés qui ont besoin de les connaître pour la bonne exécution de leur mission dans le cadre de l'application des présentes. L'obligation de confidentialité s'applique également après la cessation des relations commerciales entre le Client et ESPACE V.U.

En cas de violation de l'obligation de confidentialité, ESPACE V.U se réserve le droit de réclamer au Client des dommages et intérêts ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 25% de la valeur de la commande concernée.

Pour les commandes passées via notre boutique en ligne, ESPACE V.U s'engage à ne pas divulguer les données communiquées par le client à quiconque à l'exception de l'Administration dans le cadre de réquisition de sa part. Ces données resteront confidentielles.

ESPACE V.U s'interdit de revendre son fichier client provenant de son e-boutique.

ESPACE V.U s'engage à ne pas conserver les données de la carte bancaire de ses clients transmises lors de la passation de commande.

19. MARD - Attribution de juridiction et droit applicable

En cas de difficultés dans l'exécution du présent contrat et avant l'engagement de toute procédure judiciaire, ESPACE V.U et le Client ont l'obligation de tenter de résoudre leur différend de façon amiable avec l'aide d'un conciliateur de justice ou d'un médiateur dans les conditions prévues aux articles 1536 à 1541 du Code de Procédure Civile. Le Client est informé que la saisine du conciliateur suspend le délai de prescription (article 2238 du Code Civil). Le délai recommence ensuite à courir à compter de la date à laquelle la conciliation est terminée. Le délai de prescription ne peut alors être inférieur à six mois.

Les présentes Conditions Générales et tout contrat entre ESPACE V.U et le Client sont régis par le droit français. ESPACE V.U et le Client conviennent de soumettre tout litige survenant entre eux quant à la formation, l'exécution ou la rupture des contrats conclus en application des présentes Conditions Générales au Tribunal de Commerce de Bordeaux.

20. Modification des présentes CGV et de celles des boutiques en ligne

ESPACE V.U se réserve le droit de faire à tout moment des modifications sur son site internet et ses boutiques en ligne quant à ses procédures et ses conditions de vente.

ESPACE V.U se réserve le droit de modifier tout ou partie des présentes conditions générales de vente. En cas de modification, les conditions générales de vente applicables seront celles en vigueur à la date d'acceptation du devis ou du bon de commande.

21. Déclarations générales

Le Client déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus préalablement à la signature du devis ou du bon de commande, reconnaît avoir été informé des contraintes techniques de l'installation, des délais de fabrication et d'expédition, et il reconnaît que ESPACE V.U s'est informé de ses besoins afin d'atteindre le but recherché.

Le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des plans techniques avec les cotes, les dimensions et caractéristiques essentielles des installations ainsi qu'un visuel non contractuel en perspective de l'installation.

Il reconnaît avoir pu poser toutes les questions qu'il souhaitait et avoir reçu toutes les réponses appropriées, de sorte qu'il conclue aujourd'hui en toute connaissance de cause, s'estimant pleinement informé pour que son consentement soit éclairé.